

## LE DROIT DE L'URBANISME POUR LES AGENTS IMMOBILIERS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Agent immobilier
- Aucun prérequis nécessaire

### OBJECTIFS

Identifier et comprendre les règles d'urbanisme rencontrées par les agents immobiliers dans leur pratique et savoir les expliquer aux clients

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils seront remis durant le stage
- La formation sera animée par Christophe CARDOSO : Avocat au barreau de Paris

### CONTENU DE LA FORMATION

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (15 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

#### Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponse

#### LA PLANIFICATION

- Le système général de la planification urbaine
  - Les sources du droit de la planification urbaine
  - Les relations juridiques entre les différents règlements
- La planification stratégique
  - La planification stratégique relevant de la compétence de l'Etat
  - La planification relevant de la compétence des collectivités territoriales : les SCOT

- La planification réglementaire
  - Le contenu du plan local d'urbanisme
  - L'élaboration et l'évolution du plan local d'urbanisme
  - La mise en œuvre du PLU

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Le certificat d'urbanisme
  - Les deux types de certificats d'urbanisme
  - Les effets du certificat d'urbanisme
  - Le contentieux des certificats d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme
  - Le champ d'application du permis et de la décision de non-opposition à déclaration préalable
  - La délivrance de l'autorisation d'urbanisme
  - Le régime de l'autorisation d'urbanisme
  - La réalisation des travaux
- Le lotissement

## Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

### ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.